

# Un moratoire sur la création des terrains synthétiques

Le député wallon Patrick Prévot (PS) a déposé, avec d'autres parlementaires socialistes, une proposition de résolution visant à évaluer les impacts sanitaires et environnementaux des terrains de sport synthétiques et instaurer un moratoire sur la création des terrains synthétiques contenant des billes en caoutchouc.

« Nous voulons que ce texte soit débattu avant la fin de l'année vu l'urgence de la situation actuelle. Par conséquent, nous demandons qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la commission de la ministre De Bue – infrastructures sportives – qui doit se réunir le 18 décembre prochain », souligne P. Prévot.

## PRINCIPE DE PRÉCAUTION

« Aujourd'hui, plusieurs études mettent en évidence les problèmes sanitaires et environnementaux que peut engendrer la présence de billes issues de pneus recyclés qui ont pour objectif d'amortir les chocs et de maintenir l'herbe synthétique droite. Le caractère polluant de ces billes pour les sols et les

masses d'eau ne fait plus de doute. Les impacts sanitaires font, pour leur part, l'objet de controverses scientifiques. Le cas échéant, la Wallonie peut-elle se permettre de laisser planer le doute sur un tel sujet de santé environnementale? Nous faisons donc appel au principe de précaution ».

Patrick Prévot et les autres députés PS demandent que plus aucun terrain synthétique ne soit créé en Wallonie. Ils souhaitent aussi que, pour ceux déjà existants, les billes de caoutchouc soient remplacées par des matériaux naturels, liège ou coco. « Les analyses et le remplacement des billes doivent être pris en charge par le gouvernement wallon. Ces coûts ne peuvent être imputés aux infrastructures sportives. Sinon, on risque de voir apparaître des clubs à double vitesse. L'un pourra grâce à ses propres fonds mettre du liège alors que l'autre, quelques kilomètres plus loin, ne pourra faire autrement que de laisser jouer sur les billes de caoutchouc », conclut le député. ●

ALISON VERLAET